


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

CPF : 150€ pour se former, le gouvernement fait payer la crise aux travailleuses et aux travailleurs

Le gouvernement a officialisé une nouvelle mesure qui restreint encore l'accès au Compte Personnel de Formation (CPF) : **le reste à charge imposé aux salarié.es passe désormais de 100 € à 150 €**. Cette décision, issue des décrets d'application du Projet de loi de finances 2026, constitue un nouveau coup porté au droit à la formation professionnelle.

Une hausse brutale, non concertée et injustifiée :

Instauré en mai 2024, sans concertation préalable, le reste à charge initial de 100 €, indexé sur l'inflation, atteignait déjà 103,20 € début 2026. Le gouvernement choisit aujourd'hui d'ajouter 50 € supplémentaires, portant le reste à charge à **150 € pour chaque dossier CPF mobilisé**.

Cette hausse est lourde de conséquences :

- Elle frappe en premier lieu les travailleuses et travailleurs aux revenus modestes, pour qui cette somme peut devenir un frein réel à l'accès à la formation ;
- Elle renforce mécaniquement les inégalités d'accès aux droits et le risque de renoncement ;
- Elle revient à conditionner un droit fondamental, se former, à la capacité financière immédiate des travailleurs et travailleuses.

Des exonérations... qui orientent vers des formations à la main de l'employeur :

Si certains publics restent heureusement exonérés du reste à charge, notamment les privé-es d'emploi, le gouvernement veut surtout orienter l'utilisation du CPF vers des formations validées par l'employeur-se, alors que le CPF doit rester à la main des salarié.es pour financer des formations de leur choix et de qualité.

Faire payer les travailleuses et travailleurs pour combler les déficits : une logique inacceptable

Alors que le financement de la formation professionnelle repose sur un principe de mutualisation, le gouvernement continue de faire peser l'équilibre budgétaire de France Compétences, dont le déficit approchait 12 milliards fin 2025, sur les salarié-es. Cette logique est non seulement injuste, mais aussi contre-productive pour l'accès à la qualification et pour l'avenir professionnel des travailleur-ses.

La CGT exige un retour au droit, pas à la sélection par l'argent :

Pour la CGT, cette augmentation du reste à charge est inadmissible. Le droit à la formation professionnelle doit être garanti sans condition de ressources. D'autres choix sont possibles : renforcer la contribution des entreprises, améliorer la régulation des organismes, assurer un financement réellement collectif. Transformer la formation en un produit payant, accessible seulement à celles et ceux qui peuvent avancer 150 €, est une régression sociale majeure.

La CGT restera pleinement mobilisée pour défendre un droit à la formation gratuit, accessible et qualifiant pour toutes et tous.

Montreuil, le 09 avril 2026

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / presse@cgt.org

© 2026 servicepresse.cgt.fr